



Québec, le 9 septembre 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-299

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Confirmation de la construction de deux écoles (primaire et secondaire) sur le Chemin St-Simon, Mirabel (secteur St-Canut)

Comme mentionné au document que vous trouverez ci-annexé, le projet d'école primaire est à l'étape de planification et le projet d'école secondaire est présentement à l'étude. Ces projets sont sous la responsabilité du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. Le Ministère ne détient pas de document portant sur le choix de la localisation de ces écoles.

À titre informatif, vous trouverez à l'adresse suivante le tableau de bord gouvernemental des projets d'infrastructure, lequel présente l'avancement des projets de construction et d'agrandissement d'écoles en cours :

<https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord/resultats>

Nous vous invitons à vous adresser au Centre de services scolaire pour plus d'information sur les projets qui relèvent de sa responsabilité.

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 2

ÉCOLE SECONDAIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD – LAURENTIDES – BONIFICATION



Ministre	Ministre de l'Éducation
Organisme	Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Gestionnaire du projet	Société québécoise des infrastructures
Secteur d'activité	Éducation
Région	15 – Laurentides
Numéro du projet	1102

Le projet vise à réduire le déficit d'espace de niveau secondaire, reconnu par le Ministère, dans le secteur est du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord à Mirabel (secteur Saint-Canut) ou à Saint-Colomban.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET



SUIVI DES MODIFICATIONS DU PROJET

Février 2024
Le projet a été autorisé à l'étape « À l'étude ».

[Retour à la liste](#)

Mis à jour le 12 mars 2024

[Tableau de bord SCT - Projet 1102](#)

ÉCOLE PRIMAIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – MIRABEL – CONSTRUCTION



Ministre	Ministre de l'Éducation
Organisme	Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Gestionnaire du projet	Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
Secteur d'activité	Éducation
Région	15 – Laurentides
Numéro du projet	693

Le projet consiste en la construction d'une école primaire à Mirabel, dans le secteur Saint-Canut, sur le territoire du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. Afin de réduire le déficit d'espace reconnu par le Ministère, vingt-quatre classes sont prévues.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET



SUIVI DES MODIFICATIONS DU PROJET

Mars 2021

Le projet a été autorisé à l'étape « En planification ».

[Retour à la liste](#)

Mis à jour le 12 mars 2024

[Tableau de bord SCT - Projet 693](#)

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).